

répondre à: CABINET AGGLO
BEZIERS
<cabinet@beziers-
mediterranee.fr>

à: frsauvian34@gmail.com

Date: 5 janvier 2018 à 19:34

Objet: Invitation du Président
Frédéric Lacas :
Cérémonie de vœux
lundi 22 janvier 2018 à
19h / Médiathèque
André Malraux à
Béziers

Envoyé par: bnc3.mailjet.com

signé par: bnc3.mailjet.com

Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

les 17 Maires de l'Agglomération

les Conseillers communautaires

vous invitent à assister à la cérémonie des vœux

Lundi 22 Janvier 2018 à 19 heures

à la Médiathèque André Malraux

[1, Place du 14 Juillet](#)
[34500 Béziers](#)



INVITATION

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX
ORGANISÉE PAR L'AGGLOMÉRATION
AURA LIEU
LE LUNDI 22 JANVIER 2018 À 19H

À la médiathèque André Malraux
1 place du 14 juillet - 34500 Béziers

Cher(e)s Adhérent(e)s et Ami(e)s

Cette invitation à la Cérémonie des Voeux organisée par L'Agglomération de Béziers-Méditerranée, Présidée par Mr le Président Frédéric LACAS, démontre sans ambiguïté que nous sommes reconnus comme Association Sauviannaise d'Utilité Publique par L'Agglomération, par les 16 Maires qui la composent (je dis bien 16 Maires et non 17 à bon escient!) ainsi que par les Conseillers Communautaires.

Nous ferons l'honneur d'y répondre et vous représenter.

Le début de cette Année sera particulièrement chargé, en effet, avec la confiance et la mission que vous m'avez accordée ainsi qu'aux Membres du Bureau et du Comité de Surveillance, nous aurons à faire respecter les décisions prononcées par la Juridiction Administrative de Montpellier, face à Monsieur Bernard AURIOL, Maire de notre Commune qui n'a même pas eu la moindre des corrections pour répondre à nos courriers adressés en recommandé avec AR, concernant nos demandes d'octroi de salles communales pour pouvoir organiser et fêter le 30ème anniversaire de notre mouvement associatif et suite au Jugement Administratif du 05 Décembre 2017, nous reconnaissant comme Association Sauviannaise de plein droit, demandant à la Commune d'avoir à réexaminer notre situation au sein de notre ville et nous donner les mêmes droits que les autres Associations régies par les dispositions de la Loi de 1901, sur le principe d'égalité de traitement; en effet toutes les pièces et arguments de Monsieur Bernard AURIOL ont été rejetés, celui-ci ayant commis un abus de droit en violation des dispositions de l'Article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nous nous engageons à Faire Vivre et Reconnaître notre Association Foyer Rural Hélène BOUQUET-SAUVIAN sur notre Commune et sur notre Belle Région.

Nous n'avons qu'un seul But , le Vivre ensemble et le Partage, respectant ainsi la devise de notre Mouvement Associatif " Loisirs en Commun" avec les Sauviannais(e)s et résident(e)s des communes environnantes quelles que soient leurs opinions de pensées, politiques, philosophiques et religieuses.

Bien à vous.

*Bruno FARINET
Président du Foyer Rural
Hélène BOUQUET-SAUVIAN*